



Commune d'Agneaux

COMPTE-RENDU de la 2^{ème} séance du conseil municipal du **29 MARS 2018**

Date de convocation : 23/03/2018

Date d'affichage : 30/03/2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf mars à vingt-et-une heure trente, le Conseil Municipal d'Agneaux, légalement convoqué le vingt-trois mars, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain SÉVÊQUE, maire.

Étaient présents : Alain SÉVÊQUE, Jean-Marie BARRÉ, Élisabeth LEGRAND, Dany DAVID, Jean-Yves LEMÉTAYER, Annick LAMAZURE, Thierry BILLORÉ, Michèle DEBONO, Michel MADORÉ, adjoints ; Pauline BERNABÉ-DOLLEY, Christian DELANOË, Michel DUPONT, Thierry DUPRAY, Olivier DUVAL, Jacques LECHEVALLIER, Colette LECOT, Evelyne MASSICOT, Patrick SIMON, Yolanda TESNIERE, Catherine CAUDIN, Françoise COULOMBIER, Daniel DEPINCÉ, François HÉRY, Éric LE BRUMAN, Noëlle LECLERC-BUICHON conseillères et conseillers municipaux.

Étaient absents excusés : André BULUCUA (procuration à Thierry BILLORÉ), Michèle LALLIER (procuration à Jacques LECHEVALLIER)

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Pauline BERNABÉ-DOLLEY a été désignée comme secrétaire de séance.

QUESTIONS SOUMISES À DÉLIBÉRATION

DÉLIBÉRATION n° 2018/03/10 – AFFECTATION DES RÉSULTATS 2017 DU BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Jean-Marie BARRÉ - 1^{er} adjoint

L'instruction budgétaire et comptable M14 rappelle aux collectivités locales, qu'après le vote du compte administratif et du compte de gestion, il appartient de procéder à l'affectation des résultats excédentaires ou déficitaires de fonctionnement.

L'excédent de fonctionnement de l'année 2017 pour le budget communal s'élève à 586 057,06 €.
Le déficit de section d'investissement de l'année 2017 pour le budget communal s'élève à 137 823,84 €.

L'excédent de clôture de l'exercice 2017 s'élève donc à 448 233,22 € ;

Considérant l'avis favorable de la commission des finances en date du 20 mars 2018 ;

L'assemblée municipale décide, à l'unanimité :

- D'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement d'un montant de 326 057,06 € en section de fonctionnement au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » du budget prévisionnel communal de l'exercice 2018 ;

- D'affecter l'autre partie de l'excédent de fonctionnement d'un montant de 260 000,00 € en section d'investissement au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » du budget prévisionnel communal de l'exercice 2018 ;

- D'inscrire en dépenses d'investissement le solde négatif du compte administratif d'un montant de 137 823,84 €.

DÉLIBÉRATION n° 2018/03/11 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Rapporteur : Jean-Marie BARRÉ - 1^{er} adjoint

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-29, L.2311-1 et suivants, L.2312-1 et suivant, L.2331-3 ;

Vu la Loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale ;

Vu le Code Général des Impôts et notamment ses articles 1636 B sexies et 1636 B septies ;

Vu les Lois de finances annuelles ;

Vu l'état n° 1259 portant notification des bases nettes d'imposition des taxes directes locales revenant à la commune pour l'exercice 2018 ;

Considérant que le budget communal nécessite des rentrées fiscales d'un montant de 1 708 444 € ;

L'assemblée municipale décide, à l'unanimité :

- De maintenir les taux de l'année 2017 pour l'exercice 2018, comme suit :

Taxes	Taux proposés	Base d'imposition	Produit
d'habitation	9,82	6 300 000,00 €	618 660,00 €
foncière (bâti)	15,16	7 022 000,00 €	1 064 535,00 €
foncière (non bâti)	31,72	79 600,00 €	25 249,00 €
		total	1 708 444,00 €

DÉLIBÉRATION n° 2018/03/12 – PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF DE L'ANNÉE 2018

Rapporteur : Jean-Marie BARRÉ - 1^{er} adjoint

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1612-1 et suivants, et L 2311-1 à L 2343-2 ;

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (article 7 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1983) ;

Ayant entendu les orientations générales du budget 2018 ;

L'assemblée municipale décide, à la majorité, par 21 voix pour et 6 contre (groupe Ensemble pour Agneaux):

- D'arrêter le budget primitif de l'exercice 2018 comme suit :

	Dépenses	Recettes
Investissements	1 855 802,71 €	1 855 802,71 €
Fonctionnement	4 013 161,06 €	4 013 161,06 €
Total	5 868 963,77 €	5 868 963,77 €

Le budget de l'exercice 2018 a été établi en conformité avec la nomenclature M14.

DÉLIBÉRATION n° 2018/03/13 – VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CARITATIVES ET DIVERS - ANNÉE 2018

Rapporteur : Jean-Marie BARRÉ – 1^{er} adjoint

Vu l'avis du Bureau Municipal du 15 mars 2018 ;

Vu l'avis de la commission des finances en date du 20 mars 2018 ;

Vu le vote du budget relatif à l'exercice 2018, intervenu le 29 mars 2018 ;

Considérant l'importance de la vie locale, de l'apport et du rôle des associations « loi 1901 », de la participation des citoyens à la vie de la cité et des liens d'amitiés entre tous les Agnelais ;

L'assemblée municipale décide, à l'unanimité :

- De verser aux associations « caritatives et divers » pour l'exercice 2018, les subventions telles que figurant sur le tableau ci-dessous :

N°	Nom association - Président - Adresse	2018
3	Union des anciens combattants M. LEREDDE Jean 11 Rue Marin Marie - 50180 AGNEAUX	300,00 €
10	Amicale du personnel des services communaux Mme LESSELIER Maryline Mairie 50180 AGNEAUX	2 000,00 €
13	A.P.E.I Mme FOUCHARD Magali 10 Rue de la Cavée 50180 AGNEAUX	150,00 €
18	Prévention routière M. RIVIERE Patrick 3 Avenue de Verdun 50000 SAINT LO	50,00 €
19	Secours populaire Mme LUCE Janine 217 Rue Jean Follain 50000 SAINT LO	300,00 €
28	Les Restos du cœur M. HERY François 157 Rue J. Boucard 50000 SAINT LO	650,00 €
38	Banque alimentaire M. COUTARD Roland 100 Rue Léon Jouhaux 50000 SAINT LO	650,00 €
39	Secours catholique M.GYOMART Christian Square du 1er mai 50000 SAINT LO	300,00 €
54	Association A N A I M. LAURENT Paul 12 Rue de Normandie 50180 AGNEAUX	250,00 €
60	Enfance Espoir Mme DANIEL Claude 30 Rue de l'Épargne 94600 CHOISY LE ROI	100,00 €
	ITEP M. PASQUET Thierry 340 Chemin du Boscq 50180 AGNEAUX	300,00 €
2	Association des parents d'élèves Ecole Marie Ravenel Mme DARTHENAY Stéphanie 4 Village la Doisnelière 50750 SAINT SAMSON DE BONFOSSÉ	500,00 €
4	Amicale des plus de 65 ans Mme LEGRAND Elisabeth Chemin du Tailleux 50180 Agneaux	1 500,00 €
	Antenne Saint Loise France ALZHEIMER Mme RABEC Evelyne Maison des Associations 40 impasse du Dr Schweitzer 50000 SAINT-LO	100,00 €
	Croix rouge Française M. GOHIN Jérôme 26 rue du docteur Leturc 50000 SAINT-LO	250,00 €
Total		7 400,00 €

Les inscriptions budgétaires nécessaires au paiement figurent au budget primitif de l'exercice 2018.

Le versement de toute subvention ne peut être effectué que sur un compte ouvert au nom de l'association.

DÉLIBÉRATION n° 2018/03/14 – VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES - ANNÉE 2018

Rapporteur : Dany DAVID - 3^{ème} adjoint

Vu l'avis de la commission des affaires culturelles en date du 14 mars 2018 ;

Vu l'avis de la commission des finances en date du 20 mars 2018 ;

Vu le vote du budget relatif à l'exercice 2018 en date du 29 mars 2018 ;

Considérant l'importance de la vie locale, de l'apport et du rôle des associations « loi 1901 », de la participation des citoyens à la vie de la cité et des liens d'amitiés entre tous les Agnelais ;

L'assemblée municipale décide, à l'unanimité :

- De verser aux associations culturelles pour l'exercice 2018, les subventions telles que figurant sur le tableau ci-dessous :

N°	Nom association - Président - Adresse	Subv. 2018
SN4	Joie et santé Référente Mme HARDEL Chantal 101 impasse de la Charterie 50000 SAINT-LÔ	400,00 €
5	Comité des fêtes M. YBERT Alain 25 Rue du Coteau 50180 AGNEAUX	750,00 €
6	Association culturelle d'Agneaux Mme MASSICOT Evelyne 45 rue Xavier Antoine 50180 AGNEAUX	1 600,00 €
22	Club de l'amitié Mme RENOUF Janine 86 rue Villechien 50180 AGNEAUX	450,00 €
23	Agneaux culture loisirs M COCHET Yves 143 rue de la Grange 50000 SAINT-LO	4 000,00 €
30	Comité de jumelage Agneaux Bruck Mme MADORE Josette 10 Rue du Coteau 50180 AGNEAUX	750,00 €
31	Comité de jumelage Agneaux Rapolt M. ENEE Patrick 295 rue de la Vignette 50180 AGNEAUX	200,00 €
35	Chorale de cœur en chœur Mme JOUENNE Réjane 70 Village Villechien 50180 AGNEAUX	300,00 €
37	Souvenir français M JAMARD Daniel 8 rue de l'Oratoire 50180 AGNEAUX	50,00 €
67	Les amis de la Coda M PICOT Daniel 1260 Chemin des Saults 50750 SAINT-EBREMOND-DE-BONFOSSÉ	650,00 €
70	Agneaux Médiévales Mme FORM Catherine 16 rue de la Cavée 50180 AGNEAUX	1 000,00 €
	Country walk'in Mme DUPART Carole, 56 les Vallées, 50160 GIEVILLE	500,00 €
	Total	10 650,00 €

Les inscriptions budgétaires nécessaires au paiement figurent au budget primitif de l'exercice 2018.

Le versement de toute subvention ne peut être effectué que sur un compte ouvert au nom de l'association.

DÉLIBÉRATION n° 2018/03/15 – VOTE DES SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES - ANNÉE 2018

Rapporteur : Jean-Marie BARRÉ – 1^{er} adjoint

Vu l'avis de la commission des finances en date du 20 mars 2018 ;

Vu le vote du budget relatif à l'exercice 2018, intervenu le 29 mars 2018,

L'assemblée municipale décide, à l'unanimité, d'inscrire au budget la somme de 6012,00 € pour des subventions exceptionnelles à approuver selon besoins en Conseil Municipal :

		Subvention 2018
Délibération n° 2018/03/04	Groupe scolaire Marie Ravenel	19 500,00 €
Délibération n° 2018/03/06	Institut Saint-Lô	6 438,00 €
Délibération n° 2018/03/14	Associations culturelles	10 650,00 €
Délibération n° 2018/03/13	Associations caritatives et autres	7 400,00 €
	Subventions exceptionnelles	6 012,00 €
	Total subventions 2018	50 000,00 €

DÉLIBÉRATION n° 2018/03/16 – ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DU DÉPARTEMENT DE LA MANCHE POUR L'ACHAT DE GAZ NATUREL

Rapporteur : Thierry BILLORÉ - 6^{ème} adjoint

Depuis le 1^{er} juillet 2007, le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence. Conformément aux articles L. 333-1 et L. 441-1 du Code de l'Energie, tous les consommateurs d'électricité et de gaz naturel peuvent librement choisir un fournisseur sur le marché et quitter les tarifs réglementés de vente proposés par les opérateurs historiques.

La suppression des tarifs réglementés de vente implique une obligation de mise en concurrence pour les acheteurs soumis à l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (SDEM50) et le Département de la Manche (coordonnateur), ont décidé de créer un groupement de commandes pour la fourniture de gaz naturel. Ce groupement de commandes vise à maîtriser au mieux l'aspect budgétaire de ces changements et à en tirer le meilleur profit, par le regroupement des besoins de ses adhérents et une mise en concurrence optimisée des fournisseurs.

Par délibération du 06 octobre 2014, le Conseil Municipal a décidé l'adhésion de la commune d'Agneaux au groupement de commandes.

L'accord cadre de fourniture (2015-2018) arrivant à échéance en fin d'année, le SDEM50 sollicite l'ensemble de ses adhérents pour renouveler l'adhésion afin de bénéficier de l'achat groupé pour un début de fourniture à compter du 1^{er} janvier 2019.

Aussi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1414-3-II ;

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la convention constitutive du groupement de commandes ci-jointe en annexe ;

L'assemblée municipale décide, à l'unanimité :

- D'autoriser l'adhésion de la commune d'Agneaux au groupement de commandes coordonné par le Département de la Manche, pour l'achat de gaz naturel ;

- D'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, convention qui débute à sa signature et est conclue jusqu'à complète exécution des accords-cadres et des marchés subséquents ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel ;
- D'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et pour le compte de la commune d'Agneaux ; et ce, sans distinction de procédures ou de montants.

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) sera celle du coordonnateur : le Département de la Manche ;
La dépense inhérente à l'achat de gaz naturel sera inscrite au budget communal.




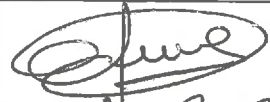

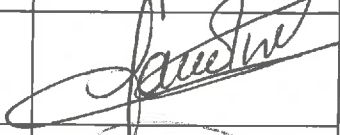



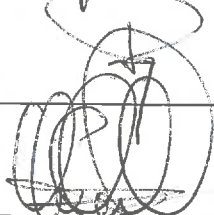

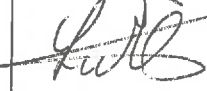

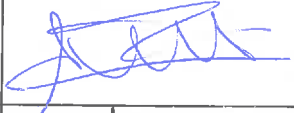
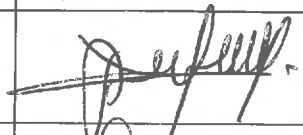

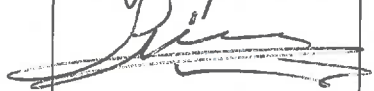
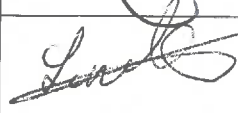
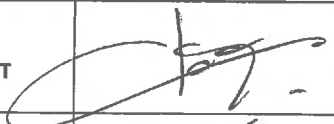
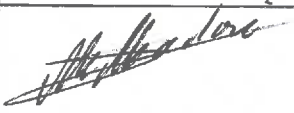

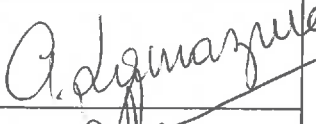


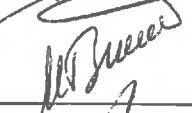

DÉLIBÉRATION n° 2018/03/17 – MOTION DE SOUTIEN À L'ORCHESTRE RÉGIONAL DE NORMANDIE

Rapporteur : Alain SÉVÊQUE - Maire

Monsieur le Maire adjoint chargé de la culture de Mondeville alerte les collectivités locales sur les incertitudes concernant l'avenir de l'orchestre régional de Normandie.

Il explique que la région doit prochainement prendre la décision de préserver son autonomie ou de le rattacher à l'orchestre de l'Opéra de Rouen ; avec pour conséquence la disparition, à terme, des actions menées depuis 1982, date de sa création.

L'assemblée municipale décide, à l'unanimité, de rappeler notre attachement à l'existence de l'orchestre régional de Normandie en adoptant la motion de soutien jointe en annexe.

Alain SÉVÈQUE		Françoise COULOMBIER	
Jean-Marie BARRÉ		Daniel DEPINCÉ	
Dany DAVID		Catherine CAUDIN	
Thierry BILLORÉ		André BULUCUA	
Michèle DEBONO		Yolanda TESNIERE	
Christian DELANOË		Jacques LECHEVALLIER	
Colette LECOT		Pauline BERNABÉ-DOLLEY	
Thierry DUPRAY		Olivier DUVAL	
Patrick SIMON		Michèle LALLIER	
Michel DUPONT		Michel MADORÉ	
Evelyne MASSICOT		Annick LAMAZURE	
François HÉRY		Jean-Yves LEMÉTAYER	
Noëlle LECLERC-BUICHON		Élisabeth LEGRAND	
Éric LE BRUMAN	